

# « L'énorme machine »

## La gendarmerie et la mobilisation de 1914

Louis N. Panel

Docteur en histoire  
Conservateur du patrimoine  
Lieutenant de réserve  
Administrateur de la SNHFG

Carte postale de  
la Belle Époque.



Si l'énorme machine qu'est la mobilisation a démarré sans heurts et sans accidents, c'est à l'activité de la gendarmerie qu'il faut en attribuer le mérite<sup>(1)</sup>, affirmait, dès le 15 août 1914, le colonel Duflos, commandant la gendarmerie de l'Algérie. Le rappel, en quelques jours, de 3,5 millions d'hommes, sans parler des levées d'animaux et de matériels, représente en effet, tant en terme logistique que politique, une performance historique. Pour autant, il n'y a guère que les militaires de l'arme à s'être arrêtés sur le rôle des gendarmes de 1914 durant ces journées décisives de juillet et d'août 1914, qui prirent bientôt l'allure d'une paix armée, puis d'une course de vitesse entre États européens.

(1) René Baulard (chef d'escadron), *La Gendarmerie d'Afrique (1830-1930)*, Paris, Éditions de la Revue de la Gendarmerie, 1930, p. 227.

### La mobilisation, ou la vocation militaire de la gendarmerie à la Belle Époque

Pour les brigades de gendarmerie de la Belle Époque, la « mob' » était une mission courante, exercée au quotidien. La loi militaire du 27 juillet 1872 avait institué des réserves nombreuses, dont les obligations s'étendaient sur vingt ans. Elle impliquait donc de mettre en place des structures spécifiquement dédiées au suivi des anciens militaires, de leur libération à leur radiation définitive des contrôles de l'armée. Or, à travers le réseau des brigades de gendarmerie, le ministère de la Guerre bénéficiait d'une structure d'information au sein de chaque canton, mais aussi d'un relai dans l'exécution des lois et règlements sur le service militaire, comme l'organisation des conseils de révision ou la recherche des insou-

mis. C'est donc naturellement que la gestion des réservistes fut également attribuée à la gendarmerie. Les premières instructions étant strictement confidentielles, et ce n'est qu'en 1878 que l'on apprend du ministère qu'une armoire forte, destinée à recevoir les plis secrets à n'ouvrir qu'au jour de la mobilisation, doit être confectionnée dans chaque brigade. La même année, la rue Saint-Dominique admet que :

« Les dispositions arrêtées pour la mobilisation de l'armée attribuent à la gendarmerie un rôle extrêmement important, surtout en ce qui concerne les opérations à effectuer pendant la période de mobilisation proprement dite. Il est donc indispensable que chaque commandant de brigade, et même chaque gendarme, connaisse parfaitement, dès le temps de paix, tous les détails de la délicate mission qui lui incombera dès que l'ordre de mobilisation aura été donné »<sup>(2)</sup>.

En 1880, une vaste *Instruction sur les devoirs de la gendarmerie en ce qui concerne la mobilisation* pose donc les principes de ce qui, moyennant

d'innombrables correctifs et mises à jour, reste le corps de doctrine encore en vigueur en 1914<sup>(3)</sup>. Il appartient alors à tout chef de brigade de se tenir prêt à mobiliser tout ou partie des hommes de son canton en âge de porter les armes, et pour cela, de tenir à jour, préventivement, la liste des réservistes de sa circonscription. Il doit également former ses gendarmes afin qu'ils possèdent bien leurs consignes. Des interrogations sur les règles à suivre et les mesures à appliquer sont du reste organisées, soit de façon inopinée, soit au cours des inspections. On procède également à des simulations intitulées « exercices de mobilisation » dont le but invoqué est certes de préparer les populations tout en mesurant leurs aptitudes et leur état d'esprit, mais aussi d'entraîner les gendarmes.

Dans le même temps, la mission de mobilisation offre une planche de salut à une gendarmerie menacée de démilitarisation. Elle apparaît en effet comme le socle de la politique de Défense de la jeune III<sup>e</sup> République, et donc un préalable indispensable à la « Revanche » espérée.



Carte postale de la Belle Époque.

(2) Lettre du ministre de la Guerre aux généraux commandant de corps d'armée, le 11 novembre 1887, Service historique de la Défense - Guerre, armée de Terre et Défense SHD-GR, 7 N 12, dossier « gendarmerie ».

(3) Instruction du 20 décembre 1880, modifiée le 3 mars 1884, SHD-GR, 7 N 98. Elle sera refondue après chaque loi militaire, notamment le 7 août 1905 et le 23 juin 1914.

Ainsi, lorsqu'à la fin de 1886, la démilitarisation de la gendarmerie est évoquée à la Chambre des députés, le général Boulanger peut répondre que « si nous avons pu mener à bonne fin l'organisation de nos forces nationales en cas de mobilisation, c'est grâce au concours dévoué et infatigable que nous a prêté la gendarmerie ». Ainsi parvient-il à faire ajourner le débat tout en conservant les forces de gendarmerie au sein du ministère de la Guerre<sup>(4)</sup>.

En retour, un accent tout particulier est mis, dans les unités élémentaires, sur la préparation de la mobilisation, au prix d'un travail routinier et administratif qui pèse de plus en plus lourd sur le service. En 1902, après la disparition de documents confidentiels dans une brigade, le contrôle du coffre devient bimensuel, donnant lieu chaque fois à un compte rendu circonstancié au chef de légion<sup>(5)</sup>. Or, à l'approche de la guerre, le fréquent renouvellement des circulaires, reflet des dix-sept plans d'opération élaborés depuis 1875, lié à une certaine nervosité de l'opinion, menace paradoxalement de désorganiser le dis-

positif de mobilisation. En témoigne la mésaventure survenue au chef de la brigade frontalière d'Arracourt, le 26 novembre 1912. Le receveur des postes ayant interprété un télégramme prescrivant un exercice comme l'ordre d'une mobilisation générale, le brigadier Blion prend l'initiative d'extraire de son coffre les plis scellés, de les ouvrir et d'expédier les cinq cavaliers de sa brigade à travers sa circonscription pour procéder au rappel des permissionnaires, réservistes et territoriaux. Réveillés par les tambours municipaux, les hommes se présentent à leurs dépôts vers sept heures du matin. Malgré l'émotion des populations, la manœuvre s'est déroulée dans le calme et avec une confondante rapidité. Aussi Blion, d'abord mis aux arrêts pour son erreur qui aurait pu déclencher une panique, voire motiver un incident diplomatique, fait-il finalement l'objet d'une lettre de félicitations et voit même son fait d'arme immortalisé sur des cartes postales. Derrière la satisfaction des pouvoirs publics, on comprend donc que la gendarmerie, à la veille de 1914, est jugée prête à mobiliser efficacement.

Carte postale  
durant la  
Première guerre  
mondiale.



(4) Séance parlementaire du 1<sup>er</sup> décembre 1886 citée par Xavier Borda, « Gendarmerie et statut militaire : les projets de démilitarisation de la gendarmerie sous la Troisième République », dans Jean-Noël Luc (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 94.

(5) Lettre du général Gillain, directeur de la cavalerie, le 10 février 1902. SHD-GR, 7 N 12, dossier « gendarmerie ».

**« L'ordre de la mobilisation sera lancé aujourd'hui 1<sup>er</sup> août »**

Décidé en 1913 par le général Joffre, le plan XVII n'entre en vigueur qu'au printemps 1914. À Mirecourt, le lieutenant Vohl se souvient par exemple que « le nouveau journal de mobilisation, mis en circulation, selon la routine dans l'ordre des postes à l'annuaire parvint à l'arrondissement de Mirecourt le 23 juillet 1914 seulement alors que les nouvelles demeuraient de plus en plus alarmantes »<sup>(6)</sup>. Dans les Bouches-du-Rhône, le chef d'escadron Magny mesure lui aussi certaines imperfections de son plan de mobilisation le 27 juillet 1914, et est contraint de l'amender dans l'urgence, sous la pression des événements<sup>(7)</sup>. Enfin, en Mayenne, « le plan XVI a été classé aux archives et remplacé par le plan XVII »... l'avant-veille de la mobilisation générale<sup>(8)</sup>.

À cette date, le pays est déjà engagé dans la phase de pré-mobilisation prévue sous le nom de « période de tension politique »<sup>(9)</sup>. Le dimanche 26 juillet au matin, les autorisations d'absence sont suspendues et les troupes de couverture mises en alerte. Le lendemain, toutes les permissions sont annulées et les brigades doivent renvoyer sur leurs corps les militaires au repos. À partir du 29, les gendarmes sont chargés « d'aviser discrètement les propriétaires d'animaux de se tenir prêts » pour préparer la réquisition de bêtes et des véhicules<sup>(10)</sup>. Le 30, afin de démontrer ses intentions pacifiques et de prévenir tout incident, le gouvernement ordonne le repli des troupes de couverture de dix kilomètres en retrait de la frontière. Les gendarmes des brigades frontalières, seuls militaires demeurés dans ce *no man's land*, ont alors pour consigne de transmettre leurs observations et seront, avec les douanes, les seules forces à pouvoir s'opposer aux avant-gardes allemandes. « Le 28 juillet, écrit le commandant de l'arrondissement de Briey, je donne à toutes mes brigades, vues au passage, l'ordre de surveiller officieusement,



Scène de mobilisation à Paris.

mais étroitement, la frontière. À partir de cette heure, les brigades fournissent des renseignements sur ce qu'elles voient, entendent dire ou font espionner de l'autre côté »<sup>(11)</sup>.

L'ordre de mobilisation générale transmis vers 16h30 le 1<sup>er</sup> août 1914 ne trouve donc des brigades de gendarmerie ni surprises, ni impréparées. Avisées depuis le début de la semaine des mesures à mettre progressivement en place, elles bénéficient également d'informations confidentielles, chaque unité ayant été avertie dès une heure du matin que « vraisemblablement l'ordre de la mobilisation sera lancé aujourd'hui 1<sup>er</sup> août dans l'après-midi. Faites procéder immédiatement à toutes les opérations intérieures de nature à faciliter la mobilisation ». À l'heure dite, les gendarmes disposent donc déjà d'automobiles de réquisition pour aller placarder dans chaque commune, suivant un itinéraire prédéfini, les affiches frappées d'un double étendard fixant au lendemain le 1<sup>er</sup> jour de la mobilisation. « Je me suis approché de la fascinante feuille blanche » écrit Roland Dorgelès. « Trois lignes écrites d'une main blanche qui tremblait. C'était le faire-part d'un million et demi de Français ». Les militaires de l'arme veillent également au maintien de l'ordre, des rassemblements pacifistes ayant eu lieu dans de nombreuses villes de France les jours précédents, en se heurtant parfois à des contre-manifestations nationalistes.

La seule occasion de surprise, pour le personnel de l'arme, semble finalement la proportion presque anecdotique d'insoumis au cours de ces journées. Le taux relevé, 1,22 % est en effet très loin des 10 % estimés avant-guerre. Le 15 août,

(6) Pierre Vohl (colonel), « Souvenirs d'un prévôt », *Gendarmerie nationale. Revue d'études et d'informations*, 2<sup>e</sup> trimestre 1950, p. 40.

(7) Compagnie des Bouches-du-Rhône, registre de correspondance courante au départ (désormais R/2), 27 juillet 1914, SHD - Gendarmerie (GD), 13 E 8.

(8) Brigade de Bierné, R/2, 30 juillet 1914. SHD-GD, 53 E 154.

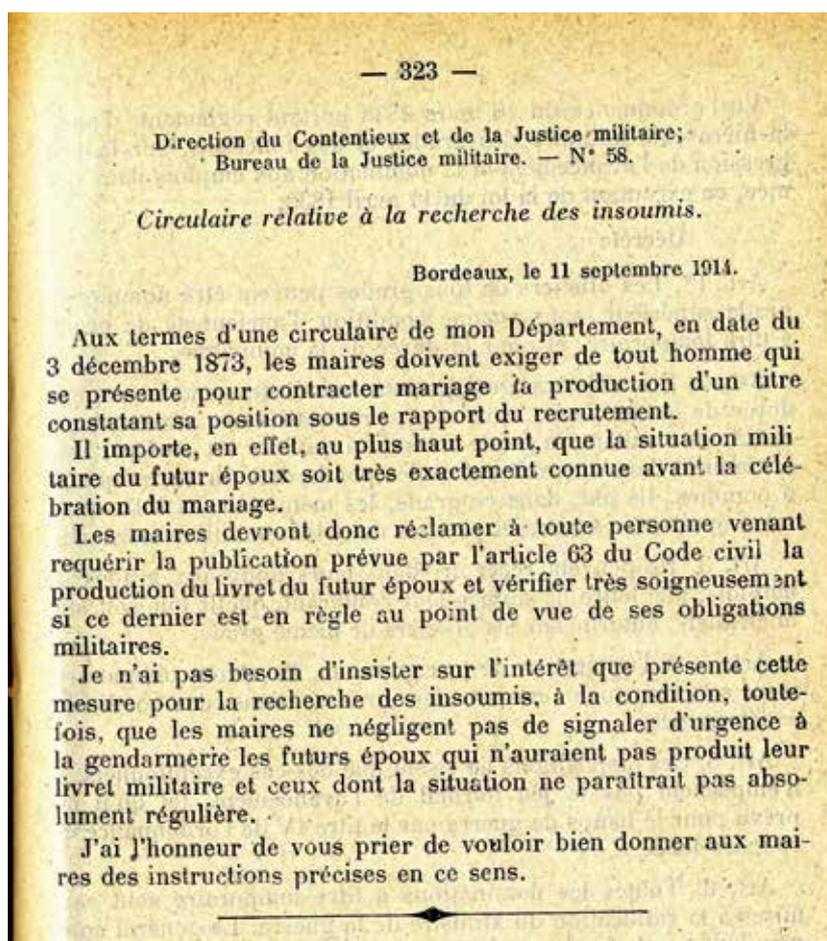
(9) État-major de l'armée, *Mesures prises pendant la période de tension politique (26 juillet - 1<sup>er</sup> août 1914)*, SHD-GR, 7 N 114.

(10) Arrondissement de Pont-l'Évêque, R/2, 29 au 31 juillet 1914, SHD-GD, 14 E 41.

(11) Gaston Brosse (lieutenant-colonel), « Étude sur l'activité de la gendarmerie d'un arrondissement frontière en juillet-août 1914 », *Revue de la Gendarmerie*, n° 5, 1928, p. 516-534.

*Carte postale de la Grande Guerre.*





la brigade fait ainsi état de sept hommes qui n'ont pas rejoint, mais un seul est déclaré insoumis et arrêté par les gendarmes, les autres ayant déménagé, bénéficié de dispense, ou encore succombé à la maladie<sup>(12)</sup>. Au total, on comptera fin 1914 un insoumis condamné pour six brigades.

De même les réquisitions, qui auraient pu poser problème, n'ont guère provoqué d'opposition. Dans les Basses-Pyrénées, « les propriétaires d'animaux les présentent devant les commissions [qui] fonctionnent normalement [...] ».

Tous les commandants de brigade m'ont rendu compte qu'aucun incident n'était survenu<sup>(13)</sup>. Pressées par le temps, les commissions ont souvent consenti des prix supérieurs au marché, ou retenu des bêtes âgées, à la satisfaction des propriétaires.

Paradoxalement, le point le plus délicat reste la mobilisation de la gendarmerie elle-même. Près

(12) Brigade d'Orbec, R/2, 16 août 1914, SHD-GD, 14 E 154.

(13) Arrondissement de Pau, R/2, 4 août 1914, SHD-GD, 64 E 88.

de 20 % des gendarmes doivent en effet s'acheminer aux armées pour y constituer des unités de police militaire, les prévôtés. Leur remplacement dans leurs unités par des gendarmes de réserve, en principe dès l'instant de leur départ, est la principale source de difficultés, puisque la lourde mise en œuvre de la mobilisation repose dès ses premiers jours sur une gendarmerie aux effectifs réduits et au personnel hétérogène. En de nombreux endroits, la jonction entre le personnel détaché aux armées et les remplaçants se fait mal. Le personnel de complément versé dans la gendarmerie départementale au cours de la mobilisation est par ailleurs d'inégale qualité. Ayant souvent perdu de vue le détail du service, et notamment la lettre des règlements, il se trouve pourtant confronté à des problèmes aussi techniques que l'orientation des affectés spéciaux, la mise en œuvre de la réglementation liée à l'état de siège, ou encore l'encadrement des gardes civiques mises en place au sein des populations, mais aussi à des cas sensibles, comme les signalements intempestifs d'espions et de saboteurs, voire, sur la frontière de l'Est, aux pre-

mières incursions ennemies. Or les circonstances des deux premières semaines d'août ne laissent guère l'occasion de rafraîchir leur formation, et l'entrée en guerre les voit alors cantonnés aux tâches les plus subalternes. Les rappelés ne remplacent donc qu'imparfaitement, durant la mobilisation, leurs cadets, et passent dans la plupart des témoignages, non pour des aides, mais pour des poids morts.

Le 1<sup>er</sup> août 1914 n'est que le premier jour d'une mobilisation qui va s'étendre sur plus de quatre ans, à mesure que les classes ultérieures seront elles aussi appelées. Pourtant, c'est avant tout le tour de force que représente la levée, en quinze jours, de 3,5 millions d'hommes qui retient l'attention. Pour les gendarmes, « ce résultat splendide, ce fonctionnement parfait de l'appareil mobilisateur » est à mettre au crédit de leur institution<sup>(14)</sup>. Il repose en effet sur les bonnes dispositions de l'opinion publique, mais également sur une organisation ancienne et méticuleuse. En somme, pour la gendarmerie « tout se passa

normalement, parce que la préparation avait été sérieuse » selon le mot d'un sous-lieutenant. L'opération évoque finalement un mécanisme d'horlogerie, remonté de longue date qui s'est déroulé presque automatiquement, les gendarmes se limitant à prévenir tout grain de sable.

Finalement, au terme de « l'énorme machine » dont parlait le colonel Duflos, si les gendarmes peuvent se louer de leur efficacité dans l'opération, ils entrent en guerre avec retard, déjà fatigués et pénétrés de trois convictions. La mobilisation leur a assigné un rôle essentiel mais subalterne, laissant présager aux prévôtés qu'elles seront au front « l'arme à tout faire » déplorée bien avant la campagne. Par ailleurs, leur net sous-effectif est clairement apparu dès les premiers gestes de l'entrée en guerre. C'est pourquoi, le maintien à leur place de non-combattants apparaît à leurs responsables comme de plus en plus probable. En nombre juste suffisant pour accomplir leur propre mobilisation, comment imaginer de les laisser en constituer les « régiments de gendarmerie » prévus par les

textes ? Succès incontestable, la mobilisation est aussi pour la gendarmerie, en portant l'indice de difficultés futures, un amer préambule au drame de sa Grande Guerre.



*Des mobilisés en attente de leur affectation dans un dépôt parisien.*

(14) Joseph Bon (chef d'escadron), *L'Arme d'élite. Étude et réflexion sur la gendarmerie*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1933, p. 78.



*Des gendarmes envoyés aux armées au début de la guerre.*



*La diversité des uniformes de l'armée française au moment de la déclaration de la guerre.*